

Niches, allègements, enjeux politiques : la fiscalité du patrimoine sous haute tension

La réforme de la fiscalité du patrimoine sera débattue au parlement à partir du lundi 6 juin. L'axe général de cette réforme est connu :

- supprimer le bouclier fiscal, le symbole de l'injustice fiscale, devenu un véritable boulet politique,
- poursuivre sur le chemin très idéologique de l'allègement de la fiscalité du patrimoine, notamment de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), tel que cela est à l'œuvre depuis plusieurs années au travers des « niches fiscales » qui mitent son assiette,
- annoncer que l'on met en place des mesures destinées à montrer que cette réforme ne sera pas payée par les classes modestes et moyennes.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires rend public ce jour un dossier de presse consacré à la fiscalité du patrimoine et à sa réforme (*voir notre site* : http://www.snuisudtresor.fr/gen/cp/dp/dos_presse.html) .

Alors que les inégalités de patrimoines sont importantes et accentuées, notre dossier montre que :

- la réforme bénéficiera aux ménages aisés (ainsi que le montre l'étude d'impact chiffrée),
- le bouclage budgétaire annoncé par le gouvernement est pour le moins très discutable : d'une part, il n'y a aucune raison pour que les sommes issues de la cellule de régularisation interviennent dans le financement de cette réforme car il s'agit pas d'une mesure nouvelle mais de sommes provenant de l'action contre la fraude fiscale (chaque année, les sommes issues du contrôle fiscal alimentent le budget de l'Etat) et d'autre part, les stratégies patrimoniales s'adapteront rapidement au relèvement du barème des droits de donation et de succession, de sorte qu'il est difficile d'en tirer une projection en termes de rendement budgétaire,
- une réforme fiscale demeure donc à faire, notre organisation livre dans ce dossier son approche de la fiscalité du patrimoine.

La réforme du gouvernement ne répond donc pas aux enjeux, notamment en termes d'assiette. Notre dossier revient ainsi sur l'évolution de l'assiette de l'ISF, minée par les niches :

- il existait 7 niches fiscales de l'ISF en 2001, mais 13 en 2009,
- de 2001 à 2009, leur coût budgétaire est passé de 440 millions d'euros en 2001 (soit 18,4% des recettes de l'ISF en 2001) à 1,54 milliard d'euros en 2009 (soit 42% des recettes de l'ISF de 2009).

Une véritable réforme aurait donc consisté à élargir l'assiette de l'ISF en réduisant le nombre et le coût des niches fiscales de l'ISF et, à tout le moins, à dresser leur bilan, ce qui n'a jamais été fait.

Notre dossier revient par ailleurs sur la question des expatriations fiscales, en rappelant les conclusions du rapport de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires du 25 octobre 2010 (*voir notre site* : http://www.snuisudtresor.fr/gen/cp/dp/dos_presse.html)

Enfin, nous revenons sur l'évolution des droits de mutation à titre gratuit (droits de donations et de successions) dont le produit baisse depuis la loi « tepa » d'août 2007. Les droits de successions et de donations rapportaient respectivement 7,8 et 1,08 milliards d'euros en 2007 mais plus que 6,8 et 0,9 en 2009. Or, cette baisse contribue à creuser les recettes budgétaires et à accroître les inégalités de patrimoines.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, le projet du gouvernement répond à des enjeux politiques : sur 560 000 redevables de l'ISF, il s'agit avant tout de gagner des électeurs en 2012... Mais côté fiscalité du patrimoine, une véritable réforme reste à faire.